

**53ème Conférence Générale de l'AIEA**

Déclaration de M. Bernard Bigot,  
Administrateur Général du Commissariat à l'Energie Atomique,  
Chef de la délégation française

Madame la Présidente,

1. Je souhaite tout d'abord, au nom de la délégation française, vous présenter toutes mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette cinquante troisième session de la Conférence générale de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et vous assurer de notre entière confiance et de notre coopération pour mener à bien cette tâche délicate.

Je souhaite également adresser mes félicitations aux deux nouveaux membres de l'Agence, le Royaume du Cambodge et la république du Rwanda.

2. La délégation française s'associe également pleinement à la déclaration prononcée au nom de l'Union européenne par Madame Karlsson, chef de la délégation suédoise.

Madame la Présidente,

3. Dans le contexte que nous connaissons aujourd'hui, le rôle que joue l'AIEA et les missions qui sont les siennes sont essentiels. En effet, si l'une des dimensions primordiales de l'action de l'Agence reste d'assurer que les technologies et les matières nucléaires ne sont pas détournées à des fins militaires ou que des Etats ne conduisent pas des activités non déclarées, l'AIEA joue également un rôle moteur dans le développement responsable de l'énergie nucléaire civile, notamment en promouvant une culture et des normes de sûreté rigoureuses parmi ses Etats membres et en diffusant les applications de l'énergie nucléaire dans les domaines de la santé, de l'alimentation et de l'agriculture, de l'accès à l'eau et à l'énergie, de la protection de l'environnement. L'AIEA est enfin appelée à contribuer au développement de la sécurité nucléaire dans toutes ses dimensions, dont celle de la lutte contre le terrorisme nucléaire.

4. Je tiens à assurer ici le prochain Directeur général de cette agence, **l'ambassadeur Amano**, dont la nomination a été confirmée par les délégués à cette conférence générale, de la confiance que nous plaçons en lui pour relever ces défis ainsi que de notre soutien continu dans la tâche qu'il aura à mener.

5. Ma délégation souhaite également saluer le départ prochain du **docteur El Baradei** qui a dirigé avec succès l'Agence durant trois mandats et dont le travail a été couronné par le prix Nobel de la paix il y a quatre ans.

Madame la Présidente,

6. Il est particulièrement important pour la communauté internationale, alors que de plus en plus de pays envisagent d'avoir recours à l'énergie nucléaire pour satisfaire des besoins énergétiques en forte croissance, de faire la preuve de sa capacité à répondre sans faiblir aux **défis auxquels est confronté le régime de non prolifération**, et notamment aux crises de prolifération iranienne et nord coréenne qui sont extrêmement préoccupantes.

7. **L'Iran** continue d'accumuler de l'uranium faiblement enrichi, sans débouché civil identifiable, en violation des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies. Il n'apporte toujours aucune réponse sérieuse aux questions de l'Agence relatives à de possibles activités iraniennes liées à la conception et à la fabrication des armes nucléaires. En informant la communauté internationale des développements du programme nucléaire iranien, l'Agence joue un rôle essentiel. C'est la raison pour laquelle le Président de la République française a annoncé, lors de son discours ouvrant la conférence des Ambassadeurs le 26 août dernier, que la France proposerait de doter l'AIEA de pouvoirs d'inspection renforcés pour les situations de ce type, ainsi que l'a lui-même appelé de ses vœux le Directeur Général de l'Agence hier matin.

8. Le 25 mai, **la Corée du nord** a procédé à un deuxième essai nucléaire accompagné de nombreux tirs de missiles, violant ainsi de manière flagrante les résolutions du Conseil de sécurité des nations unies. De telles provocations ne sont pas acceptables. Nous demandons le retour des inspecteurs de l'Agence en Corée du nord et à Pyongyang de démanteler ses programmes d'armes nucléaires existants de manière complète, vérifiable et irréversible conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des nations unies. Il est, pour nous, essentiel que la Corée du nord se conforme strictement à ses obligations au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et de son accord de garanties. Nous soutenons l'action de l'Agence dans ce sens. Il est par ailleurs primordial que la Corée du nord cesse toute activité proliférante et s'abstienne de toute exportation prohibée par les résolutions 1718 et 1874 du Conseil de sécurité des nations unies. Les Pourparlers à Six offrent un cadre pour reprendre le dialogue en vue de la dénucléarisation, nous appelons la Corée du nord à y revenir rapidement et sans conditions.

9. La France, qui continuera d'apporter en tant que de besoin son soutien aux investigations de l'Agence sur cette question, appelle enfin **la Syrie** à faire preuve de la

transparence et de la coopération nécessaires dans le cadre de l'application de son accord de garanties.

10. Dans ce contexte, le **Traité de non-prolifération** reste pour nous la pierre angulaire du régime de lutte contre la prolifération des armes nucléaires tout en favorisant le développement des usages pacifiques de l'atome. A ce titre, Nous appelons de nos vœux le succès de la **Conférence d'examen de 2010** du TNP à laquelle nous entendons participer activement. Ce succès devra se bâtir sur le travail des trois comités préparatoires.

11. Le droit à bénéficier de l'énergie nucléaire suppose que les Etats souhaitant exercer ce droit respectent leurs obligations de non-prolifération, respectent leur accord de garanties avec l'AIEA et poursuivent de bonne foi des fins pacifiques.

Tout manquement grave à ses obligations de la part d'un Etat ébranle en effet la **confiance mutuelle** et nuit au développement des coopérations internationales dans le domaine des usages pacifiques de l'énergie nucléaire, au détriment de la grande majorité des Etats qui s'acquittent de bonne foi de leurs obligations.

Madame la Présidente,

12. La délégation française soutient les actions visant au **renforcement et à l'universalisation du système des garanties** de l'AIEA, qui se fait au bénéfice de tous. En effet, l'application d'un régime crédible et efficace de garanties permet d'envisager avec confiance l'expansion de l'énergie nucléaire dans le monde. De plus, le système des garanties de l'Agence contribue au renforcement de la sécurité nucléaire dans le monde et à la protection de tous contre la menace du terrorisme nucléaire.

13. Sans la conjonction de la mise en œuvre d'un **accord de garanties généralisées et d'un protocole additionnel**, l'Agence dispose de moyens qui restent aujourd'hui limités pour détecter des matières et des activités nucléaires non déclarées. L'universalisation des garanties généralisées et du protocole additionnel reste donc une priorité et la délégation française invite tous les Etats qui ne l'auraient pas encore fait à exprimer de manière concrète leur soutien au régime de non-prolifération en souscrivant dès que possible de tels instruments juridiques.

14. Par ailleurs, la France entend poursuivre ses efforts de soutien à l'Agence, notamment au travers de son **programme national de soutien aux garanties**, en mettant à sa disposition ses compétences, son expertise et en favorisant le développement de technologies destinées à détecter d'éventuelles activités nucléaires clandestines.

Madame la Présidente,

15. Des investigations passées de l'AIEA ont mis en évidence l'existence d'un vaste réseau international de **trafic de technologies sensibles** sur lequel toute la lumière n'est pas encore faite.

16. Ceci illustre la nécessité de disposer d'un **contrôle rigoureux et universel des exportations** de technologies, équipements et matières nucléaires les plus sensibles, condition indispensable au développement du commerce nucléaire, alors qu'un nombre croissant d'Etats vont disposer de capacités industrielles dans le domaine nucléaire. C'est avec cet objectif que la France agit au sein du Groupe des Fournisseurs Nucléaires que nous concevons comme un instrument indispensable à la promotion d'une approche crédible et équilibrée du contrôle aux exportations et qui constitue le cadre nécessaire au développement responsable du nucléaire.

17. En ce qui concerne les **technologies les plus sensibles**, en particulier celles relatives à l'enrichissement et au retraitement : leur éventuel transfert devrait être évalué de manière à bénéficier aux pays qui respectent scrupuleusement leurs engagements en matière de non-prolifération et dont la motivation pour acquérir de telles technologies est justifiée, en particulier par les besoins liés au développement d'un programme électronucléaire crédible. Récipiendaires et exportateurs de technologies ont à cet égard la responsabilité de s'engager dans un partenariat de long terme afin de garantir que le pays destinataire soit en mesure d'accueillir ces technologies, de les utiliser dans les meilleures conditions de sûreté, de sécurité, de non-prolifération et d'une manière qui soit respectueuse de l'environnement.

Madame la Présidente,

18. Les **risques liés au terrorisme nucléaire** demeurent une menace et il est essentiel que les Etats, principaux responsables en la matière, prennent toutes les mesures nécessaires pour poursuivre l'amélioration du niveau de protection des installations et des matières nucléaires afin qu'elles soient sécurisées selon les critères les plus exigeants. Il convient en effet de lutter résolument contre tout risque d'acquisition et d'utilisation des matières nucléaires ou radioactives à des fins terroristes.

19. Ces mesures incluent l'adhésion des Etats aux **instruments juridiques internationaux pertinents** dont la Convention sur la protection physique des matières nucléaires (CPPMN), et son amendement, ainsi que la Convention sur la suppression des actes de terrorisme nucléaire.

20. L'AIEA a également un rôle éminent à jouer, en conformité avec son statut, pour la sécurité des matières et des installations nucléaires, et nous entendons poursuivre notre soutien à son programme d'action dans ce domaine avec le **plan sur la sécurité nucléaire 2010-2013** récemment adopté.

21. Nous nous réjouissons à cet égard de l'augmentation sensible des moyens budgétaires dont bénéficiera l'Agence en 2010 pour remplir les missions qui lui sont confiées dans ce cadre et continuerons à lui apporter notre concours financier et technique dans le cadre du Fonds de sécurité nucléaire.

Madame la Présidente,

22. Le potentiel de l'énergie nucléaire pour **satisfaire les besoins énergétiques mondiaux** a notamment été rappelé lors de la Conférence internationale organisée avec succès à Pékin au mois d'avril dernier, et dont la déclaration finale soulignait que l'énergie nucléaire, en tant que technologie éprouvée, propre, sûre et compétitive, devrait apporter une contribution de plus en plus importante au développement durable dans le monde au XXI<sup>e</sup> siècle et au-delà.

23. La France estime que l'énergie nucléaire a un rôle important à jouer, avec d'autres sources d'énergie non émettrices de gaz à effet de serre, en tant que partie intégrante d'un mix énergétique permettant de **lutter contre le risque de changement climatique**. C'est ce qu'a rappelé récemment le Président de la République qui, s'exprimant devant l'ensemble de nos ambassadeurs, a souligné qu'il ne saurait y avoir « *de solution aux problèmes énergétiques mondiaux sans un juste partage du nucléaire civil* ». La Conférence internationale annoncée par M. Nicolas Sarkozy, et que la France souhaite organiser dans les prochains mois en concertation étroite avec l'Agence, sera l'occasion de poursuivre le débat de fond que nécessite le choix de programmes électronucléaires avec l'ensemble des acteurs du nucléaire civil.

24. Cette Conférence s'inscrira également dans le contexte que nous connaissons d'une augmentation sensible du nombre d'États qui ont manifesté auprès de l'Agence leur désir de se doter d'un programme électronucléaire. Cette tendance, associée au triplement en 2008 des projets de coopération technique relatifs à l'étude de l'introduction de cette énergie, confirment les **perspectives favorables** existant en ce domaine.

25. Forte de son expertise acquise depuis plus de trente ans d'un recours important à l'énergie nucléaire pour sa production d'électricité, la France, en conformité avec les dispositions du Traité de Non Prolifération (TNP), est prête à aider tout pays qui veut se doter de l'énergie nucléaire civile, dès lors qu'il respecte ses engagements de non prolifération et poursuit de bonne foi ses activités à des fins pacifiques. Mon pays entend mener ces coopérations dans le strict **respect des normes les plus exigeantes de sûreté, de sécurité, et de non prolifération**, condition essentielle au développement responsable de l'énergie nucléaire civile.

26. En particulier, la France entend aider les pays qui souhaitent se doter de capacités électronucléaires à mettre en place le cadre et les **infrastructures** nécessaires au développement sûr et efficient de l'énergie nucléaire. En effet, l'engagement dans un programme nucléaire civil est un choix de long terme, qui requiert un environnement adapté et implique donc une responsabilité particulière des Etats concernés.

27. Ainsi, la France s'est dotée d'une Agence spécialisée, l'Agence France Nucléaire International (**AFNI**), pour accompagner les pays accédant au nucléaire dans la mise en place des infrastructures nécessaires, avec une priorité sur la **formation et le développement des ressources humaines** dans le domaine nucléaire.

28. A cet égard, je souhaite attirer votre attention sur la création cette année en France par un consortium réunissant des établissements universitaires et l'Institut National des Sciences et Technologies nucléaires placé sous la responsabilité du Commissariat à l'énergie atomique, et avec le soutien d'industriels, d'un **Master d'« Ingénierie Nucléaire »**, formation dispensée en langue anglaise et ouverte aux étudiants étrangers.

29. La mise en œuvre de cette politique s'est concrétisée, depuis début 2008, par la signature de 7 accords intergouvernementaux de coopération bilatérale dans le domaine du nucléaire. Nous avons l'intention d'agir en **étroite coordination avec l'Agence**, qui a un rôle central à jouer pour promouvoir, conformément à son statut, la coopération entre ses Etats membres dans ce domaine. Cette coopération pourrait par exemple s'opérer dans le cadre du programme de coopération technique ou en harmonisant autant que faire se peut la coopération bilatérale et l'aide multilatérale qu'offre l'Agence **autour du pays demandeur et à son initiative**.

30. Les réflexions internationales sur les **approches multilatérales du cycle du combustible** ont pour nous vocation à accompagner le développement de l'électronucléaire dans le monde, tout en garantissant le respect des exigences de non-prolifération. La France se félicite que le Conseil de l'Union européenne ait pris la décision de contribuer à hauteur de 25 M€ à la mise en place d'une « banque du combustible » sous les auspices de l'AIEA et espère une décision prochaine du Conseil des Gouverneurs. Cette initiative n'est pas exclusive d'autres initiatives complémentaires visant à renforcer, autant que de besoin et sans l'altérer, le niveau élevé de sécurité déjà fourni par le marché du combustible nucléaire.

Madame la Présidente,

31. La France, dont la contribution pour l'année 2009 est en augmentation par rapport à l'année dernière, soutient activement le **programme de Coopération technique** de l'Agence, cadre essentiel pour la diffusion des techniques nucléaires au service du développement. Ma délégation accorde la plus grande importance à ce que la coopération technique fasse l'objet, au terme d'un dialogue nourri entre l'Agence, les Etats récipiendaires et les Etats donateurs, d'un effort de distribution équitable et bénéficie aux pays les moins avancés. Elle rappelle que le financement et le renforcement des activités de coopération technique de l'Agence est une responsabilité commune à tous les États Membres.

32. Outre les projets liés au développement de l'électronucléaire, la France entend également réaffirmer son soutien aux projets dans le **domaine de la santé humaine**, qu'il s'agisse par exemple du Programme d'Action pour la Cancérothérapie (PACT) ou de la lutte contre les insectes nuisibles, et notamment ceux entrant dans le cadre des **accords régionaux AFRA et ARCAL**. Nous continuerons à mobiliser nos experts pour appuyer les efforts déployés par l'Agence.

Madame la Présidente,

33. Le développement du recours à l'énergie nucléaire ne peut se concevoir que dans des conditions **de sûreté** optimales. Il est donc essentiel de disposer en particulier des infrastructures réglementaires nationales chargées du contrôle de la sûreté nucléaire et de la radioprotection qui doivent constituer une condition préalable à l'adoption ou au développement de la technologie nucléaire.

34. Il est également indispensable que tous les pays, et en particulier ceux qui envisagent le nucléaire, prennent les dispositions nécessaires en adhérant aux instruments juridiques internationaux pertinents, et en particulier à la **Convention sur la sûreté nucléaire** ainsi qu'à la **Convention commune sur la sûreté de la gestion du combustible usé et la sûreté de la gestion des déchets radioactifs**.

Aussi, nous invitons tous les pays qui ne l'ont pas encore fait à entamer les démarches permettant la ratification de ces instruments qui créent les conditions d'un examen constructif par les pairs, source précieuse d'information sur les bonnes pratiques et moteur du progrès continu de la sûreté.

35. Dans ce contexte d'expansion des programmes nucléaires et d'arrivée de nouveaux venus dans la communauté nucléaire mondiale, nous entendons poursuivre notre soutien à l'Agence pour le **renforcement continu de la sûreté** dans le monde à travers la coopération internationale. Nous avons ainsi renforcé notre contribution volontaire à l'important programme extrabudgétaire sur la sûreté sismique des centrales nucléaires existantes et mettons notamment plusieurs experts à la disposition du département de la sûreté à titre gracieux.

36. La délégation française est également très attentive aux efforts déployés par l'Agence pour organiser des missions d'examen par les pairs des autorités réglementaires,

dites **missions « IRRS »**. Nous encourageons les Etats membres à se saisir de cette opportunité pour évaluer et continuer d'améliorer leurs autorités de sûreté nationales.

37. Pour ce qui est de la **sûreté des transports**, la France poursuit avec ses partenaires et les Etats côtiers concernés, le dialogue et les consultations visant à améliorer la compréhension mutuelle et la confiance concernant la sûreté du transport maritime des matières radioactives.

38. La délégation française souhaite également attirer l'attention de l'ensemble des Etats, qu'ils soient ou non en passe de se doter d'un programme électronucléaire, sur l'importance de l'universalisation d'un régime de **responsabilité civile nucléaire**. Dans le cadre du développement du nucléaire civil, il est du devoir de tous de montrer que cette dimension essentielle est bien prise en compte tant par l'adhésion à l'un des régimes actuellement en vigueur, qu'il s'agisse de la Convention de Paris ou de la Convention de Vienne, que par l'adaptation, le cas échéant, des législations nationales.

Madame la Présidente,

39. La France a fait de longue date le **choix de recourir au nucléaire** afin de produire une part importante, quelque 80%, de l'électricité qui lui est nécessaire. Aujourd'hui, les 58 réacteurs en fonctionnement en France nous permettent de renforcer notre indépendance et notre sécurité d'approvisionnement énergétique, tout en limitant nos émissions de gaz à effet de serre.

40. L'annonce faite par le Président de la République de lancer la construction d'un **deuxième réacteur de type EPR** sur le site de Penly, faisant suite à la première installation de ce type sur le site EDF de Flamanville, manifeste la continuité de ce choix.

41. En effet, la France poursuit depuis maintenant plus de 30 ans cette politique énergétique responsable. Elle s'est dotée de moyens importants destinés à faire face à la question de la **gestion des déchets radioactifs** et a fait le choix dans ce contexte du cycle fermé.

42. La France poursuit ses efforts dans le domaine de la recherche et envisage à l'horizon 2020 la mise au point d'un **prototype de réacteurs à neutrons rapides**, susceptible de valoriser encore plus le potentiel énergétique des matières nucléaires et potentiellement

porteur de solutions novatrices pour le traitement efficient des actinides mineurs, qui sont les plus gros contributeurs à la toxicité et à la durée de vie des déchets ultimes.

43. Un nouveau réacteur de recherche, le **Réacteur Jules Horowitz** (RJH), sera également construit sur le site de Cadarache. Ouvert à un large partenariat international, ce réacteur sera essentiellement dédié aux études sur les combustibles et les matériaux. Par ailleurs, il assurera dès 2015 la **production de radio-isotopes** dont il devrait couvrir 25% des besoins européens.

Madame la Présidente,

44. Cette précision m'amène à aborder l'importante question de **l'approvisionnement en radio-isotopes médicaux** dont la fragilité de la chaîne de production est apparue à l'occasion de plusieurs pénuries de Molybdène 99 intervenues ces dernières années et encore actuellement. Le sujet est revenu dans l'actualité avec l'arrêt du réacteur canadien de Chalk River à la fin du mois de mai qui a créé une nouvelle situation de crise qui a des conséquences importantes sur l'accès des patients aux diagnostics de médecine nucléaire.

45. La France prend une part active aux **réflexions menées au niveau international** afin de résoudre les problèmes liés à la sécurité d'approvisionnement en radio-isotopes médicaux. Nous considérons que le groupe de haut niveau constitué dans le cadre de l'Agence pour l'Energie Nucléaire de l'OCDE doit mener son mandat en étroite coopération avec l'AIEA, notamment avec l'objectif de faire des propositions sur le modèle économique à retenir pour répondre à la demande de ces produits. Il s'agit également d'examiner les technologies alternatives, de consolider les éléments de décision liés à la problématique de la production des radio-isotopes médicaux dans des réacteurs n'utilisant que de l'Uranium Faiblement Enrichi, en évaluant la faisabilité technique et économique de la conversion à l'UFE, et lorsqu'elle est possible, en proposant un échéancier réaliste et praticable.

Madame la Présidente,

46. Dans le **domaine de l'innovation et du progrès technologiques**, la coopération internationale est essentielle pour concevoir une nouvelle génération de réacteurs encore plus compétitifs, plus sûrs, générant moins de déchets radioactifs à vie longue et plus résistants à la prolifération. Elle est portée en particulier par les initiatives INPRO et Génération IV dont nous nous félicitons de la coordination et de la complémentarité.

47. La France participe activement au **projet INPRO** de l'AIEA et a notamment renforcé cette année son implication dans cette initiative par une contribution extrabudgétaire destinée à favoriser la participation des pays émergents au nucléaire. Nous prenons également part au **Forum international Génération IV** et nous avons eu l'honneur d'accueillir la semaine passée à Paris, sous notre présidence, le symposium qui a marqué les 10 années d'existence du forum GEN IV.

48. Dans le domaine de la fusion, je souhaiterais indiquer que les travaux de préparation du site du **réacteur ITER** (International Thermonuclear Experimental Reactor), qui sera implanté sur le site européen de Cadarache en France, et qui étaient de la responsabilité de la France d'accomplir, sont terminés ou le seront avant le mois de février 2010. Les 7 grands partenaires de ITER espèrent avec la communauté scientifique directement concernée que le 5<sup>ème</sup> Conseil ITER qui se tiendra les 18 et 19 novembre prochain à Cadarache permettra de lancer la construction du réacteur proprement dit. Par ailleurs, nous nous réjouissons que l'AIEA ait signé un accord de collaboration avec l'Organisation en charge du projet ITER qui doit permettre l'échange d'informations et le partage de la formation des scientifiques des deux organisations.

Madame la Présidente,

49. Je souhaiterais enfin évoquer **l'avenir de cette Agence** qui fait l'objet depuis quelques mois de discussions informelles entre ses Etats membres auxquelles nous participons activement. Il est en effet essentiel qu'une stratégie pour le long terme puisse être dégagée, que ce soit sur les objectifs principaux, les moyens de financement ou le mode de gestion de l'AIEA.

La France est consciente de la place centrale qu'occupe l'Agence et considère qu'il appartient à tous de veiller à ce qu'elle dispose des **moyens nécessaires** à l'accomplissement de l'ensemble de ses missions statutaires, auxquelles la France demeure très attachée.

50. Nous nous félicitons en conséquence qu'un consensus ait pu être atteint sur le **budget 2010** en augmentation sensible dans un contexte économique international délicat. Celui-ci ne saurait être considéré comme un budget d'austérité et donne à l'Agence les moyens nécessaires pour mener à bien ses missions.

Nous nous félicitons de la constitution du groupe de travail chargé de réfléchir aux priorités de l'Agence et à leur traduction budgétaire et la France prendra toute sa place dans cet exercice de première importance mené sous la haute autorité du nouveau Directeur Général, l'ambassadeur Amano.

51. **Pour conclure**, Madame la Présidente, permettez-moi de réaffirmer l'engagement de la France à soutenir l'AIEA dans toutes ses missions qui, dans le contexte international d'aujourd'hui, prennent une importance particulière, que ce soit pour la promotion des usages pacifiques de l'énergie nucléaire, la contribution à la lutte contre la prolifération et le terrorisme nucléaire ou la diffusion dans le monde entier d'une culture et de normes de sûreté nucléaire.

52. Je ne doute pas que le rôle central de l'Agence dans le renforcement d'une large coopération internationale, s'appuyant sur un climat de confiance et de transparence, permettra au plus grand nombre de pays de bénéficier au cours de ce siècle des applications pacifiques de cette énergie de l'avenir.

Madame la Présidente, je vous remercie.